

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous le tableau prévisionnel relatif à la présence de votre enfant au Domaine des Lugées le mercredi, du 5 septembre au 19 décembre 2018.

Merci de le compléter et de le remettre à l'espace famille dans les meilleurs délais.

L'Accueil de Loisirs ouvre le matin à 7h15. Les familles auront dorénavant la possibilité de récupérer leur enfant le mercredi à 12h00 (sans repas) ou à 14h00 (repas inclus) dans le cas d'une inscription à la demi-journée, et entre 17h00 et 19h00 pour un accueil à la journée. (Aucun départ ne sera possible en dehors de ces horaires)

Tarifs : voir fiche "information pratiques" du Dossier Unique d'Inscription.

Exemplaire Famille (cochez les jours de présence de votre enfant)

Septembre				Octobre				Novembre				Décembre			
	matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée
05				3				07				5			
12				10				14				12			
19				17				21				19			
26								28							

Inscription en fonction des places disponibles. Toute absence non justifiée ou non signalée au plus tard le vendredi à 9h30 pour le mercredi de la semaine suivante, sera facturée. Dans le cas d'une garde alternée, chaque parent devra remplir un tableau pour la période qui le concerne. (Planning, jugement de divorce, attestation....)

- ☎ Lieu d'accueil des enfants : ACCUEIL DE LOISIRS Domaine des Lugées..... ☎ 05.56.60.14.46
 - ☎ Information - Inscription : ESPACE FAMILLE Route du Temple..... ☎ 05.56.60.18.69
 - ☎ MAIRIE D'ARÈS Service Enfance Jeunesse ☎ 05.24.18.30.47
- aps-clsh@ville-ares.fr
enfancejeunesse@ville-ares.fr

Partie à conserver



Inscription aux mercredis septembre/décembre 2018 A remettre à l'ESPACE FAMILLE

A retourner à
l'Espace Famille

Nom de l'enfant : Prénom :

Niveau :

Exemplaire Accueil périscolaire (cochez les jours de présence de votre enfant)

Septembre				Octobre				Novembre				Décembre			
	matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée
05				3				07				5			
12				10				14				12			
19				17				21				19			
26								28							

Commentaires :

Je soussigné(e) (nom et prénom)..... père / mère / représentant légal m'engage à respecter le planning ci-dessus et à signaler toute modification au plus tard le vendredi (9h30) précédant la présence de mon enfant à l'accueil de loisirs le mercredi.

Arès, le

Signature (obligatoire)